

Déposé le : 2018-04-25

No : CAPERN- 150

Secrétaire :

[Signature]

Québec, le 1^{er} février 2018

Monsieur Lawrence MacAulay
Ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire
Agriculture et Agroalimentaire Canada
1341, chemin Baseline
Tour 7, 9^e étage, bureau 149
Ottawa (Ontario) K1A 0C5

Monsieur le Ministre,

Au cours de la dernière année, dans le cadre des rencontres préparatoires et lors du Sommet sur l'alimentation tenu le 17 novembre 2017, j'ai eu l'occasion de rencontrer de nombreux producteurs et transformateurs du secteur agroalimentaire.

Lors de cet exercice, plusieurs de ces intervenants m'ont fait part de leurs préoccupations et de leurs inquiétudes face à l'importation de produits agroalimentaires non conformes au Canada. Tous les produits alimentaires vendus au Canada, qu'ils soient produits ici ou à l'étranger, doivent se conformer à la législation canadienne applicable, mais il semble que certains doutes subsistent tant chez les intervenants du secteur que dans la population en général quant à la qualité de certains produits alimentaires importés.

La différence de normes et de réglementations entre les pays et le contrôle aux frontières canadiennes des produits importés constituent des enjeux importants pour le secteur agroalimentaire. Un écart dans l'application des normes peut désavantager nos producteurs et nos transformateurs, tant sur les marchés intérieurs qu'internationaux.

L'ouverture du marché de l'Union européenne, à la suite de la mise en œuvre de l'Accord économique et commercial global, et les initiatives commerciales vers les marchés porteurs de l'Asie m'incitent à vous réitérer la nécessité du respect de l'application des normes et des dispositions des accords commerciaux à l'égard des produits agroalimentaires.

N/Réf. : 2017-12-06-008

... /2

À titre d'exemple, l'importation de viande de veau en provenance de l'Union européenne soulève l'inquiétude de l'industrie quant à l'utilisation, par les producteurs européens, de médicaments qui sont interdits au Canada. Cette différence de traitement, même si elle demeure en deçà de la limite maximale de résidu, désavantage grandement nos producteurs nationaux.

De façon similaire, des producteurs canadiens de canards se plaignent de l'iniquité de traitement créée par l'importation de viande de canard en provenance de Hongrie.

Je profite donc de cette occasion pour vous rappeler toute l'importance que nous accordons aux contrôles stricts auxquels tous les aliments se doivent d'être assujettis et au fait d'assurer que le niveau d'équivalence des normes soit respecté.

Veillez accepter, Monsieur le Ministre, mes salutations les meilleures.

Le ministre,



LAURENT LESSARD